

SIGNAUX PROMETTEURS EN MÉDITERRANÉE

Un assortiment de projets financés par l'Union européenne et exécutés par le Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE/PAM) renforce la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses protocoles



Clause de non-responsabilité

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Remerciements

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu ne reflète pas nécessairement les vues de l'Union européenne.



**Financé par
l'Union européenne**

Contenu



Un coup de pouce pour atteindre le bon état écologique en Méditerranée



EcAp MED III



IMAP-MPA



Marine Litter MED II



Vues du terrain



Le mot de la Coordinatrice du PNUE/PAM



Un coup de pouce pour atteindre le bon état écologique en Méditerranée

En 2008, sous les auspices du Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE/PAM), les Parties contractantes à la Convention de Barcelone et ses protocoles – 21 pays côtiers et l'Union européenne (UE) – ont décidé (COP 15, décision IG.17/6) de progressivement appliquer l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée pour la promotion du développement durable.

La mise en œuvre de l'approche écosystémique soutient les efforts déployés par les Parties contractantes pour concrétiser leur vision commune : une Méditerranée saine, aux écosystèmes marins et côtiers productifs et biologiquement divers au profit des générations présentes et futures.

Dans cette perspective, l'objectif général de la mise en œuvre de la feuille de route de l'approche écosystémique est d'obtenir et, dans certains cas, de maintenir le

bon état écologique (BEE) de la mer Méditerranée et de ses côtes.

Le BEE est défini dans des termes qui ont été négociés et adoptés (COP 17, décision IG. 20/4) par les Parties contractantes. Il repose sur 11 **objectifs écologiques** (OE) portant sur des éléments clés de l'environnement marin et côtier méditerranéen.

Pour faciliter la mise en œuvre et l'établissement de rapports, les OE se présentent sous la forme de deux ensembles principaux : les objectifs opérationnels et les cibles associées.



En 2016, les Parties contractantes ont adopté (COP 19, décision IG.22/7) le Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes (IMAP). Élaboré et mis en œuvre par le PNUE/PAM, l'IMAP a transformé la manière dont la surveillance environnementale est menée dans la région en imposant une plus vaste harmonisation et une plus grande rigueur en matière de collecte de données environnementales essentielles.

Accomplissement sans précédent, l'adoption de l'IMAP a fourni aux pays méditerranéens un ensemble d'outils harmonisés leur permettant de surveiller l'environnement et d'évaluer les progrès accomplis vers le bon état écologique dans le cadre de la Convention de Barcelone.

Grâce au flux de données harmonisées fourni par l'IMAP, le

PNUE/PAM a publié en 2017 le premier Rapport sur la qualité de la Méditerranée (MED QSR 2017), un rapport phare approuvé par les Parties contractantes (COP 20, décision IG.23/6). L'élaboration d'une version améliorée du rapport intitulée MED QSR 2023 (qui sera publiée en 2023) a été décidée lors de la COP 21 (décision IG. 24/4).

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche écosystémique, la quête de données de qualité sur l'état du milieu marin et côtier continue de profiter aux Parties contractantes et à la région dans son ensemble. Tous les pays méditerranéens ont mis en place des IMAP nationaux, développé des infrastructures centralisées de collecte et de gestion des données qui sont reliées au système d'information IMAP (une plateforme de données gérée par le PNUE/PAM), révisé les spécifications techniques des indicateurs de l'IMAP et commencé

à mettre au point des méthodologies communes pour l'évaluation intégrée de l'environnement marin et côtier.

Un assortiment de trois projets financés par l'Union européenne et mis en œuvre par le PNUE/PAM, à savoir EcAp MED III, IMAP-MPA et Marine Litter MED II, apporte un soutien aux équipes nationales dans la mise en œuvre de l'IMAP. Les activités du projet sont coordonnées par le Secrétariat du PNUE/PAM-Convention de Barcelone et mises en œuvre grâce à la participation de plusieurs Centres d'activités régionales du Plan d'action pour la Méditerranée. Outre le renforcement des capacités, ces activités comprennent le partage d'expériences et de bonnes pratiques entre les communautés de pratique des trois projets.



EcAp MED III

Appui à la mise en œuvre efficace de la surveillance et de l'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes basées sur l'approche écosystémique et à l'élaboration du rapport sur la qualité de la Méditerranée 2023 en cohérence avec la directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin »

FICHE D'INFORMATION



PROJET FINANCÉ PAR
l'Union européenne



PÉRIODE DE MISE EN ŒUVRE
septembre 2020 – août 2023



BUDGET
2 494 790 dollars comprenant une allocation de 2 200 000 dollars de l'Union européenne et un cofinancement de 294 790 dollars du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF)



PAYS BÉNÉFICIAIRES
Algérie, Égypte, Israël, Liban, Libye, Maroc, Tunisie



EXÉCUTÉ PAR
les composantes du PAM (CAR/ INFO, MED POL, CAR/PAP, CAR/ASP et Plan Bleu) et chapeauté par l'Unité de coordination du PNUE/PAM

EcAp MED III s'appuie sur les acquis des deux phases précédentes du projet EcAp MED (2012–2015, 2015–2019). La troisième phase se concentre sur le renforcement de la mise en œuvre de l'IMAP sur le terrain et la livraison du MED QSR 2023. Ce soutien se présente sous diverses formes, notamment le renforcement des capacités au niveau national. L'exécution des activités de EcAp MED III se fait en cohérence avec la mise en œuvre de la directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » de l'Union Européenne (DCSMM).



Les données récoltées sur le terrain sont essentielles à la surveillance environnementale
© CAR/ASP



Les données récoltées sur le terrain sont essentielles à la surveillance environnementale
© CAR/ASP

ACTIVITÉS D'ECAP MED III :

- > Renforcer la mise en œuvre effective de l'IMAP en Méditerranée
- > Contribuer à la révision et à l'harmonisation de méthodologies de surveillance et d'évaluation aux niveaux régional et sous-régional, pour la mer et les côtes méditerranéennes ;
- > Élargir l'actuel [système d'information IMAP](#) pour couvrir tous les indicateurs communs de l'IMAP et alimenter la base de données IMAP qui étaiera le MED QSR 2023 ;
- > Renforcer l'interface science-politiques (ISP) aux niveaux national et régional.

UNE FOIS PLEINEMENT MIS EN ŒUVRE, LE PROJET PRODURA DEUX RÉSULTATS PRINCIPAUX :

- > Progrès et consensus à l'échelle régionale pour les processus de surveillance et d'évaluation aux niveaux national, sous-régional et régional ;
- > Mise en œuvre effective, sur le terrain, des IMAP nationaux par les pays bénéficiaires. Cela devrait permettre de générer des données de qualité qui alimentent le MED QSR 2023 et d'autres outils de connaissance et d'aide à la décision que le système PNUE/PAM-Convention de Barcelone fournit en appui aux politiques fondées sur des preuves dans la région.

La troisième phase du projet EcAp MED continue à procurer des avantages à un large éventail de parties prenantes, y compris les décideurs politiques, les institutions nationales responsables de la mise en œuvre de l'IMAP, la communauté scientifique, les experts en science des données, et, en renforçant la mise en œuvre de la feuille de route de l'approche écosystémique, tous les citoyens de la région méditerranéenne.

IMAP-MPA

« Vers le bon état écologique de la mer et des côtes méditerranéennes
à travers un réseau d'aires marines protégées écologiquement
représentatives, bien gérées et surveillées »

FICHE D'INFORMATION



PROJET FINANCÉ PAR
l'Union européenne



PÉRIODE DE MISE EN ŒUVRE
août 2019 – février 2023



BUDGET
4 000 000 d'euros



PAYS BÉNÉFICIAIRES
Algérie, Égypte, Israël, Liban, Libye,
Maroc, Tunisie



EXÉCUTÉ PAR
les composantes du PAM (CAR/ASP,
MED POL) en étroite collaboration
avec le CAR/PAP et CAR/INFO et
chapeauté par l'Unité de coordination
du PNUE/PAM

L'objectif principal du IMAP-MPA est de contribuer à la réalisation du bon état écologique (BEE) en Méditerranée moyennant une surveillance et une évaluation rigoureuses, y compris des zones soumises à une forte pression et des aires marines protégées (AMP), d'une manière comparative et intégrée.

Outre la mise en place de mécanismes qui garantissent une évaluation fiable et régionale des AMP, le projet vise à élargir le réseau méditerranéen d'AMP interconnectées, écologiquement représentatives, bien gérées et surveillées.

IMAP-MPA a également pour objectif de renforcer la capacité des pays bénéficiaires de mettre en œuvre l'IMAP et de communiquer des données fiables concernant les indicateurs communs de l'IMAP. Cet objectif sera atteint par un suivi et une évaluation harmonisés, y compris au niveau sous-régional.

Dans le cadre du projet, le suivi des indicateurs communs de l'IMAP concernant la biodiversité et les espèces non indigènes, la pollution et les déchets marins, et l'hydrographie se fera dans les AMP et en dehors..



Surveillance des herbiers de posidonie au large des îles Kuriat, Tunisie
© CAR/ASP



Site de ponte des tortues marines dans les îles Kuriat, Tunisie
© CAR/ASP



ACTIVITÉS DE L'IMAP-MAP :

- > Aider les Parties contractantes du sud de la Méditerranée à mettre en œuvre le Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes (IMAP), adopté en 2016, dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route de l'approche écosystémique ;
- > Améliorer la gestion des AMP par la mise en œuvre coordonnée de la [feuille de route](#) du PNUE/PAM pour un réseau complet et cohérent d'AMP bien gérées afin d'atteindre l'objectif 11 d'Aichi en Méditerranée (adopté dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique). Le projet mènera également d'importantes études écologiques et socioéconomiques dans trois AMP : l'île de Rachgoun (Algérie), la côte de Tyr (Liban) et le golfe de Syrte (Libye).

OBJECTIF 11 D'AICHI

D'ici à 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.

UNE FOIS PLEINEMENT MIS EN ŒUVRE, LE PROJET PRODUIRA TROIS RÉSULTATS PRINCIPAUX :

- > La capacité nationale de mettre en œuvre l'IMAP et de communiquer des données fiables pour les indicateurs communs de l'IMAP est renforcée ;
- > L'amélioration de la mise en œuvre des politiques relatives aux AMP dans le sud de la Méditerranée est assurée ;
- > Des mécanismes efficaces de gestion des AMP sur place qui assurent le développement durable des AMP sont en place.

Le renforcement des systèmes de suivi et de collecte de données dans un contexte de conservation est un projet novateur en Méditerranée. IMAP-MPA peut donc servir de projet pilote et être déployé à plus grande échelle pour davantage de bénéficiaires. En soutenant la réalisation de l'objectif 11 d'Aichi et la mise en œuvre de l'approche écosystémique, le projet illustre la capacité du PNUE/PAM d'intégrer les objectifs découlant du cadre de développement et de l'environnement mondial aux efforts régionaux déployés sous l'égide de la Convention de Barcelone.



Marine Litter MED II

Catalyser l'action nationale pour endiguer la marée de déchets marins en Méditerranée

FICHE D'INFORMATION



PROJET FINANCÉ PAR

l'Union européenne



PÉRIODE DE MISE EN ŒUVRE

septembre 2020 – août 2023



BUDGET

1 140 000 dollars comprenant un cofinancement de 149 955 dollars du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF)



PAYS BÉNÉFICIAIRES

Algérie, Égypte, Israël, Liban, Libye, Maroc, Tunisie



EXÉCUTÉ PAR

les composantes du PAM (CAR/INFO, MED POL, CAR/CPD, CAR/ASP et REMPEC) et chapeauté par l'Unité de coordination du PNUE/PAM

La deuxième phase du projet Marine Litter MED II se concentre sur l'appui à la mise en œuvre du [Plan régional de gestion des déchets marins en Méditerranée mis à jour](#), tel qu'adopté par la COP 22. Le projet étend les projets pilotes portant sur les mesures de réduction et de prévention des déchets marins, tant en termes de portée géographique que d'effets.

De manière plus générale, Marine Litter MED II contribuera à une évaluation complète des connaissances existantes, des lacunes des données, des techniques de surveillance et des méthodologies relatives aux apports fluviaux (déchets marins transportés par les fleuves et autres cours d'eau) et aux microplastiques provenant des stations d'épuration des eaux usées. Le projet appuiera également l'élargissement d'importantes mesures de prévention et de réduction de déchets en provenance de sources terrestres et marines.

ACTIVITÉS DU PROJET MARINE LITTER MED II :

- > Renforcer et étendre la mise en œuvre des projets pilotes liés aux principales mesures de réduction et de prévention présentées dans le plan régional de gestion des déchets marins et atteindre les objectifs de réduction adoptés par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone lors de la COP 18 et réaffirmés lors de la COP 21 ;
- > Aider les pays bénéficiaires à renforcer les capacités nationales de mise en œuvre de l'indicateur candidat 24 de l'OE10 de l'IMAP : « Tendances relatives à la quantité de détritiques que les organismes marins ingèrent ou dans lesquels ils s'emmêlent, en particulier les mammifères, les oiseaux marins et les tortues de mer identifiés » ;
- > Surveiller et évaluer les déchets marins issus des apports fluviaux ainsi que les utilisations et sources de microplastiques dans les stations d'épuration des eaux usées ;
- > Renforcer la coopération entre le PNUE/PAM et d'autres programmes et conventions européens relatifs aux mers régionales, notamment la Commission de la protection de la mer Noire contre la pollution et la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM).

UNE FOIS PLEINEMENT MIS EN ŒUVRE, LE PROJET PRODUIRA TROIS RÉSULTATS PRINCIPAUX :

- > Les mesures de réduction et de prévention sont renforcées, les catégories prioritaires de plastiques à usage unique sont étudiées et la sensibilisation aux niveaux national et local est améliorée dans la région méditerranéenne ;
- > Les capacités nationales de surveillance et d'évaluation des déchets marins sont renforcées et contribuent au rapport MED QSR 2023, une publication phare également soutenue par EcAp MED III ;
- > La coopération internationale dans les domaines prioritaires, tels qu'identifiés par les conventions et programmes relatifs aux mers régionales et leurs plans d'action régionaux respectifs en matière de déchets marins, est améliorée.

Le projet Marine Litter MED II permettra de mettre en œuvre l'approche écosystémique et le Programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP), en mettant l'accent sur l'appui à une Méditerranée sans déchets. La réalisation du projet se fait en synergie avec la directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » (DCSMM) et la directive sur les produits en plastique à usage unique de l'Union européenne.

Les déchets marins, y compris les plastiques et les microplastiques, représentent l'une des principales pressions sur l'environnement marin et côtier en Méditerranée. Chaque jour, **730 tonnes de plastique** atteindraient la mer Méditerranée.

Le [Plan régional de gestion des déchets marins en Méditerranée](#) prévoit des mesures juridiquement contraignantes et des calendriers pour leur mise en œuvre. Une version mise à jour du plan régional a été adoptée par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone lors de la [COP 22](#).



Vues du terrain

« L'Égypte se félicite de la poursuite de la **coopération régionale** mutuelle visant à assurer la protection et le développement durable des écosystèmes marins dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de la Convention de Barcelone. »

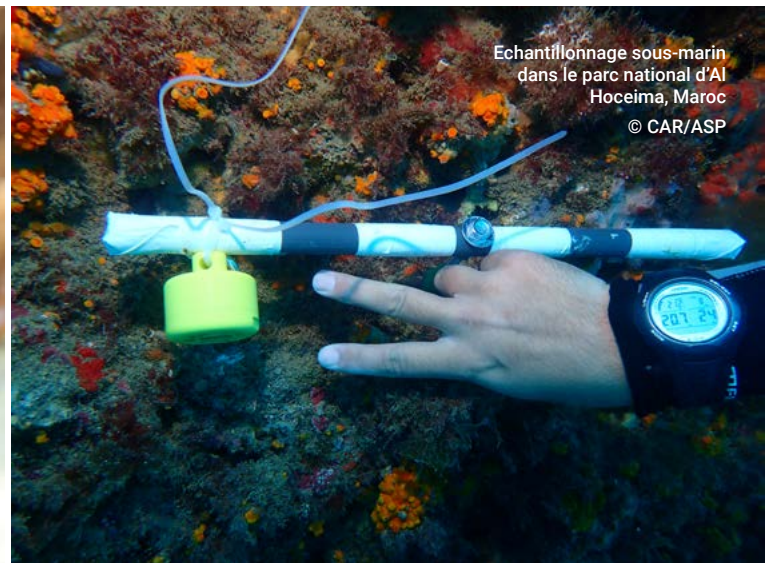
M. Mohamed Said Abdelwarith,
Agence égyptienne des affaires environnementales,
Égypte

« Le projet IMAP-MPA, financé par l'Union européenne, soutient les efforts de conservation nationaux par le suivi et l'évaluation de l'état des espèces endémiques et menacées et des habitats essentiels qu'elles abritent. La Tunisie jouit d'une variété d'écosystèmes riches et uniques destinés à devenir des **aires marines et côtières protégées**. »

Mme. Samia Boufares,
Agence de protection et d'aménagement du littoral
(APAL), Tunisie



Suivi des tortues marines
au Liban (mars 2016)
© CAR/ASP



Echantillonnage sous-marin
dans le parc national d'Al
Hoceïma, Maroc
© CAR/ASP

« Les chercheurs du Centre national des sciences marines ont réussi à établir l'IMAP pour le Liban, à mettre en œuvre le programme de surveillance pour 2019 et à entrer les données obtenues dans le système d'information IMAP. La collaboration avec le PNUE/PAM s'est avérée fructueuse, notamment avec l'établissement du module du programme national IMAP de surveillance relatif à la pollution et aux déchets marins dans le cadre du **projet EcAp MED** et la création de nouveaux ensembles de données conformes aux exigences de l'IMAP. »

Mr. Milad Fakhri,
Centre national pour les sciences marines/CNRS-L, Liban

« Nous sommes enthousiasmés à l'idée que le projet IMAP-MPA puisse nous permettre d'améliorer la surveillance dans notre région, afin que nous puissions tous renforcer la préservation et la protection de la **mer Méditerranée** que nous aimons tous. »

M. Simon Nemptov,
Direction de la nature et des parcs, Israël

« La Libye jouit d'une biodiversité marine riche, diverse et unique, et regorge d'habitats encore vierges. Le projet **IMAP-MPA** financé par l'Union européenne contribuera à la surveillance et à l'évaluation de l'état des espèces menacées et des habitats essentiels abritant ces espèces, ce qui leur permettra de remplir les critères pour devenir des zones marines et côtières protégées. »

M. Ali Elkekli,
Ministère de l'environnement, Libye

« Les deux projets pilotes « Adopter une Plage » et « Pêche aux déchets » du projet **Marine Litter MED** ont permis d'impliquer les acteurs territoriaux, les ONG, les pêcheurs et les bénévoles locaux dans des campagnes de nettoyage, de communication et de sensibilisation pour une bonne gestion des déchets marins sur les différents sites de ces activités. »

M. Mohammed El Bouch,
Coordonnateur du programme MEDPOL au Maroc

Le mot de la Coordinnatrice du PNUE/PAM

Le partenariat entre le PNUE/PAM et l'Union européenne, l'une des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et ses protocoles, s'est élargi et a pris de multiples formes : des évaluations conjointes menées avec l'Agence européenne pour l'environnement au lancement de projets déployant un renforcement ciblé des capacités et canalisant l'expertise nécessaire pour mieux traiter des problèmes complexes à l'image des déchets marins.

Le PNUE/PAM et l'Union européenne ont cherché à faire de la synergie une caractéristique intrinsèque des projets EcAp MED, MED sur les déchets marins et IMAP-MPA.

IMAP-MPA s'appuie sur les réalisations et les résultats du projet EcAp MED II (2015–2019) et du MedMPA Network (2016–2018), tous deux financés par l'Union européenne.

Alors que EcAp MED III vise à rendre les IMAP nationaux pleinement opérationnels, l'IMAP-MPA se concentre sur des tentatives de mise en œuvre d'une surveillance conjointe dans les AMP et les sites soumis à de fortes pressions.

Ensemble, les projets IMAP-MPA et EcAp MED III offrent un soutien consolidé aux équipes nationales qui renforceront les capacités de suivi des groupes IMAP consacrés à la biodiversité et aux espèces non indigènes (EO1, EO2) ; à la pollution et aux déchets marins

(EO5, EO9, EO10) ; et au littoral et à l'hydrographie (EO7, EO8).

En s'appuyant sur les résultats de sa première phase (2016–2019), Marine Litter MED II contribue à renforcer les capacités nationales à mettre en œuvre les dispositions du Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée, un instrument clef de la Convention de Barcelone. Le projet stimule également la coopération entre les bassins grâce à des collaborations avec la Commission de la protection de la mer Noire contre la pollution, la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) et d'autres partenaires régionaux dans le cadre des plans d'action du G7 et du G20 visant à lutter contre les déchets marins.

Globalement, les projets financés par l'Union européenne donnent une impulsion coordonnée et orientée vers l'action pour la mise en œuvre de plusieurs décisions clefs adoptées par les Parties contractantes concernant l'approche écosystémique et l'IMAP. Les projets renforcent également les capacités nationales de suivi de plusieurs indicateurs des objectifs de développement durable, notamment ceux relatifs à l'objectif 14, « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable », ainsi que l'objectif 11 d'Aichi pour la biodiversité.

Ce partenariat PNUE/PAM-UE procure des avantages à diverses parties

prenantes, notamment les décideurs politiques locaux et nationaux, les institutions nationales responsables de la mise en œuvre de l'IMAP, la communauté scientifique, les experts et les citoyens qui ont intérêt à ce que des écosystèmes marins et côtiers en bonne santé servent de socle au développement durable en Méditerranée.



Mme. Tatjana Hema,
Coordinnatrice du Plan d'Action pour la
Méditerranée/Secrétariat de la Convention de
Barcelone

© PNUE/PAM

